

Je gère mon abonnement et je maîtrise mon budget

Comment est calculé le prix de mon eau ?

Le prix de l'eau est fixé par la commune.

Il est déterminé en fonction des équipements et des services nécessaires au prélèvement, au traitement, à la distribution et à la dépollution des eaux usées. Il dépend également des taxes et redevances imposées par l'État.

La production d'eau potable

46 %
du prix

Ce coût englobe les investissements, la maintenance des installations et l'exploitation des usines.



Captage et pompage à la source



Traitement et contrôle de la qualité de l'eau



Distribution jusqu'à vos robinets

La dépollution des eaux usées

34 %
du prix

Ce coût englobe la collecte des eaux usées, leur transport, stockage, épuration et enfin le retour en milieu naturel.



Collecte des eaux usées



Traitement en station d'épuration



Retour en milieu naturel

Taxes et redevances

20 %
du prix

Elles sont destinées à financer les investissements en faveur de l'eau. Cette partie comprend également la TVA.



Entretien



Travaux de modernisation



Création de nouvelles installations

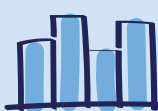
Source : CIEau en France

Pourquoi son prix n'est-il pas le même dans toutes les communes ?

Il varie en fonction :



De la ressource en eau
(abondance, qualité, facilité d'accès)



Des investissements
(entretien, travaux de modernisation, création de nouvelles installations, etc.)



De la densité
de la population

Comment mieux maîtriser mon budget ?

Je gère mon contrat en ligne en installant www.toutsurmoneau.fr en raccourci sur mon ordinateur, mon téléphone ou ma tablette.



Je suis ma consommation

Grâce au simulateur de consommation dans la rubrique **démarches et conseils**.

ou

Grâce à l'alerte fuite par email et/ou par sms* :

- ⇒ J'active mes notifications dans la rubrique **mon compte en ligne**.
- ⇒ Je suis, en temps réel, mes consommations d'eau et détecte les anomalies.
- ⇒ Je suis prévenu en cas de fuite ou de surconsommation.



Je surveille mes installations et mon compteur

- ⇒ Dans la rubrique **démarches et conseils**.
- ⇒ Je trouve des conseils pour protéger et surveiller mes installations (protéger mon compteur du gel, détection de fuites, etc.)



J'échelonne mes dépenses

- ⇒ J'opte pour la mensualisation pour mieux maîtriser mon budget.
- ⇒ J'échelonne le paiement de mes factures d'eau sur l'année et je reçois un échéancier pour connaître à l'avance la date et le montant exact de chaque prélèvement mensuel.
- ⇒ Je me rends dans la rubrique **mon compte en ligne**.



Je commande une intervention et je m'assure en cas de besoin

- ⇒ Je bénéficie de solutions de dépannage et d'assistance/assurance.
- ⇒ Je m'informe dans la rubrique **services**.

Je gère mon contrat en ligne sur www.toutsurmoneau.fr

- ⇒ Je trouve des réponses et des solutions :
 - actualités globales et spécifiques à ma commune,
 - gestion de mon compte et suivi de ma consommation,
 - moyens de paiement et conseils en cas de difficultés de paiement,
 - éco-gestes simples et utiles,
 - dépannage, assistance et assurance.
- ⇒ Je pose des questions à mon assistant virtuel Olivier.
- ⇒ Je découvre le service de dépose de relevé de consommation sur mon compte en ligne**.

Je profite de services accessibles à tous



Clients sourds ou malentendants : service client gratuit, ACCEO propose la transcription instantanée de la parole, la visio-interprétation en langue des signes française ou la langue parlée complétée (plus d'info sur toutsurmoneau.fr).



Clients aveugles et malvoyants : service gratuit, HandiCaPZero permet de recevoir les factures d'eau en braille ou en caractères agrandis (sur simple demande auprès de votre service client au 0977 408 408).

* Si ma commune a opté pour le déploiement de compteurs communicants **ON'connect**. C'est un service gratuit qui s'active depuis le compte en ligne.

** Service indisponible si ma commune a opté pour le déploiement de compteurs communicants **ON'connect**.